

Présentation

En bref...

DU CIEPT

« **Penser le projet urbain et de territoire par le paysage** »
« **Thinking urban and territory planning through
landscaping** »

Créé en 2013, le « **Certificat international d'études de paysage et de territoire** » (CIEPT) est un Diplôme Universitaire co-habilité avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage et délivré par l'Université Bordeaux-Montaigne.

Ce Diplôme Universitaire participe de l'offre de formation du département de l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme (IATU), intégré dans l'Unité de Formation et de Recherche Sciences des Territoires et de la Communication (UFR STC).

Informations générales

Le programme du DU CIEPT « Penser le projet urbain et de territoire par le paysage » (« Thinking urban and territory planning through landscaping ») est proposé en français à l'international, à un public d'**étudiants étrangers de niveau minimal équivalent à Bac + 3** concernés par les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Il est également ouvert à des **professionnels en formation continue**.

Il propose à des étudiants et professionnels de cultures et de formations différentes d'acquérir les aspects fondamentaux de la pratique paysagère et territoriale. L'objectif est d'expérimenter le projet de paysage comme une entrée porteuse de valeurs et de sens pour penser le projet urbain et de territoire dans une démarche interculturelle et interdisciplinaire.

<https://www.iatu-bordeaux.fr/>

Les + de la formation

Coordination pédagogique et scientifique :

Agnès BERLAND-BERTHON - agnes.berland-berthon@u-bordeaux-montaigne.fr

Bernard BRUNET - bernard.brunet@bordeaux.archi.fr

Alexandre MOISSET - alexandre.moisset@bordeaux.archi.fr

Contacts administratifs :

Sandra NAUD

Niveau d'études :

Formation à la langue
française :

Non

Responsable insertion professionnelle, parcours spécialisés

tél : 33 (0)5 57 35 11 30 - ipps@bordeaux.archi.fr
Corinne DALLET

Gestionnaire des parcours spécialisés

tél : 33 (05) 57 35 11 51 - ipps@bordeaux.archi.fr
Pour la formation continue Université Bordeaux Montaigne :
Séverine VIAUD

Responsable pôle formation tout au long de la vie

tél : 33 (0)5 57 12 45 38 - severine.viaud@u-bordeaux-montaigne.fr
Pour la formation approfondie à la langue française :
Catherine BOTTIN

Enseignante au DEFLE

Tél : 33 (0)5 57 12 45 04 - Catherine.Bottin@u-bordeaux-montaigne.fr

Établissement(s) cohabilité(s)/partenaire(s)

- École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

Contenu de la formation

La formation se déroule de septembre à juillet à raison de 2 à 3 jours par semaine et comprend 389h de face à face pédagogique + 48 heures de jurys, débats, rendus de projet. Elle est construite sur trois grandes Unités d'Enseignement (UE) associant cours magistraux et ateliers :

- * **UE 1 : Théorie du paysage et lecture des systèmes paysagers** (theory of landscape and understanding of landscape systems), 70h
- * **UE 2 : Le lien entre l'écologique et le symbolique** (the ecologic and symbolic link), 87h
- * **UE 3 : Le projet de paysage et de territoire** (landscape and territory plan), 235h

Dans cet enseignement, la vision paysagère est fondatrice du projet urbain et de territoire et définit les conditions et les modalités de transformation de l'espace.

Des lieux aux territoires, elle énonce et formalise sur quelles valeurs de paysage, sur quels modes de relations et de composition, sur quelles temporalités cette transformation peut s'élaborer et se concrétiser.

Elle guide les logiques sectorielles d'équipement et d'aménagement pour les inscrire dans un projet de territoire porteur de sens.

Modalités pédagogiques

L'enseignement s'effectue **en français**.

Un enseignement approfondi de la langue française est proposé aux étudiants étrangers par le DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne.

La pédagogie privilégie l'analyse critique et l'expérimentation dans le cadre d'ateliers de projet adossés à des situations régionales concrètes. Elle est adossée à la formation paysage de l'ENSAP Bordeaux (Diplôme d'État de Paysagiste) et à l'unité mixte de recherche PASSAGES.

L'équipe pédagogique pluridisciplinaire se compose d'enseignants et chercheurs (paysagistes, architectes, urbanistes, écologues, agronome, pédologue) de l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, de l'Institut d'Aménagement de Tourisme et d'Urbanisme de l'Université Bordeaux Montaigne, de Bordeaux Sciences Agro.

Il mobilise également des professionnels et experts impliqués dans les problématiques régionales.

Modalités de contrôle des connaissances :

Télécharger le fichier «mcc-DU-penser-projet-territoire-CIEPT-u-bordeaux-montaigne.fr.pdf» (371.6 KB)

Contrôle des connaissances

Comprendre les modalités de contrôle des connaissances : cliquez ici Télécharger le fichier «UTC16 DU CIEPT MCC 2021 2022.pdf» (508.7 Ko)

Admission / Recrutement

La capacité d'accueil du diplôme d'université est de 20 places.

Ce diplôme d'université est co-habilité avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (E.N.S.A.P.).

Licences conseillées :

* licences aménagement, urbanisme et développement territorial durable

* licences en sciences de l'environnement, agronomie, paysage, sciences politiques, géographie, droit de l'environnement, sciences économiques, génie urbain...

* ou diplôme français ou étranger (bac+3) admis en dispense

Les diplômes d'université (ex : type DUETI, DUCTI, etc...)

ne permettent pas l'accès aux diplômes de niveau master à l'Université Bordeaux Montaigne.

Modalités de recrutement : dossier + entretien

Les éléments constitutifs du dossier permettront :

- d'apprécier la nature et la cohérence du cursus antérieur du candidat au regard du DU visé ainsi que les compétences acquises et les résultats obtenus ;

- d'exposer le projet professionnel et la motivation du candidat (le détail des pièces à fournir sera précisé dans le dossier).

Site du département : www.iatu-bordeaux.fr

*** Étudiants titulaires de diplômes français :**

dossier Apoflux à télécharger : **du 26 avril au 21 juin 2021**

*** Étudiants titulaires de diplômes étrangers :**

Le dossier de candidature est à constituer auprès de :
l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (E.N.S.A.P.)

(Service insertion professionnelle - Parcours spécialisés)

740 cours de la Libération

CS70109

33405 TALENCE CEDEX

Pour connaître les dates et procédures spécifiques

(étudiants en convention, étudiants relevant de l'application "Etudes en France" et autres cas),

s'adresser au Secrétariat :

Corinne DALLET

Téléphone : (33) 05 57 35 11 37

Courriel : ipps@bordeaux.archi.fr